

**La préfète de l'Allier  
Officier de la légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du mérite**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**Prolongation de l'enquête publique ouverte  
par arrêté préfectoral n° 1613/2020 du 26 juin 2020  
en vue de l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol,  
au lieu-dit « Les Marais » sur le territoire  
de la commune de CHAMBLET**

**Par arrêté préfectoral n° 1961/2020 du 12 août 2020**, l'enquête publique sur le projet susvisé, initialement prévue du vendredi 17 juillet 2020 au lundi 17 août 2020 inclus **est prolongée jusqu'au vendredi 28 août 2020 à 11 h 30**.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect des prescriptions, ou un refus.

Les communes concernées par cette enquête sont : Chamblet, Nérès les Bains et Malicorne.

**Le commissaire enquêteur désigné pour procéder à cette enquête est M. Bernard VELUT (conseiller principal d'éducation, en retraite)**. En cas d'empêchement, un commissaire-enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

**Le dossier d'enquête publique est consultable, pendant la durée de l'enquête :**

- sur internet à l'adresse suivante : [www.allier.gouv.fr](http://www.allier.gouv.fr)  
[Accueil](#) > [Publications](#) > [Enquêtes et consultations publiques](#) > [Consultations publiques en cours](#)

- sur support papier, en mairie de Chamblet, Nérès les Bains et Malicorne (aux jours et heures d'ouverture) ;

- sur la plateforme électronique mise en place pour l'enquête :  
<https://www.democratie-active.fr/parc-solaire-chamblet2/>

Le dossier d'enquête publique comprend un rapport d'étude d'impacts sur l'environnement, relatif au projet.

**Les observations et propositions du public pourront être formulées jusqu'au vendredi 28 août 2020, 11 h 30 (heure de clôture de l'enquête), selon les modalités suivantes :**

- sur le registre d'enquête disponible en mairie de Chamblet, siège de l'enquête, aux jours et horaires d'ouverture ;

- par courrier adressé à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie de Chamblet ;

- par voie électronique à l'adresse suivante : [parc-solaire-chamblet2@democratie-active.fr](mailto:parc-solaire-chamblet2@democratie-active.fr)

- sur un registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr/parc-solaire-chamblet2/>

-directement et oralement auprès du commissaire enquêteur, pendant les **permanences supplémentaires mises en place en mairie de Chamblet** :

- **Mardi 18 août 2020** de **9 h 00 à 11 h 30**  
- **vendredi 28 août 2020** de **9 h 00 à 11 h 30**

***La permanence initialement prévue le lundi 17 août 2020 de 9 h 00 à 11 h 30 est annulée.***

Les observations formulées par voie postale seront annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête à la mairie de Chamblet. Les observations adressées par voie électronique seront consultables sur le site susvisé et également annexées au registre d'enquête déposé en mairie de Chamblet.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie de Chamblet et sur internet à l'adresse suivante : [www.allier.gouv.fr](http://www.allier.gouv.fr), à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

**Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de :**

- M. Bernard VELUT, en mairie, lors des permanences précitées :  
Mairie de Chamblet – place du onze novembre – 03170 CHAMBLET  
Tél : 04 70 07 80 58

- Société CPV SUN 40  
M. Antoine FILLAULT – 47 rue J.A. Schumpeter – 34470 PEROLS  
Tél. : 06 71 94 06 95 - Courriel : [a.fillault@luxel.fr](mailto:a.fillault@luxel.fr)